



VILLE

D'AMILLY

Boîte Postale n° 909
45209 AMILLY CEDEX

Tél : 02.38.28.76.00

Fax : 02.38.28.76.11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 SEANCE DU 17 DECEMBRE 2025**

Objet :

**Attribution de subventions au collège R.
 Schuman – Séjours Éducatifs - Année 2026**

Date de convocation

11 décembre 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

Présents : 21

Votants : 31

**Pour Extrait Conforme,
 Pour Le Maire,
 Par délégation
 Le fonctionnaire titulaire,
 Nadine DUMONT**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500043-20251217-DEL2025123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 19/12/2025

Publication : 19/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le Dix-sept décembre à 19 heures
 Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie
 en séance publique sous la présidence de **Monsieur DUPATY**
Gérard, Maire

ETAIENT PRESENTS :

**M. BOUQUET, Mmes FEVRIER, BEDU, M. SZEWCZYK,
 Mme CARNEZAT, M. CARON-PERROUD, Mme CARRIAU**
Adjoint (e) s au Maire,

**MM. ROLLION, LAVIER, Mme TINSEAU, M. ABRAHAM,
 Mme FARNAULT, M. PATRIGEON, Mmes PENIN, HUTSEBAUT,
 FOUBET, M. DAUNAY, Mme PLICHON, MM. BONCENS,
 BEAULIER,**
Conseiller (e) s Municipaux,

Formant la majorité des Membres en exercice

ABSENTS EXCUSES :

M. LECLOU	Pouvoir à Mme CARNEZAT
Mme TURBEAUX-JULIEN	Pouvoir à M. LAVIER
Mme FOLY	Pouvoir à Mme BEDU
Mme MOLINA-AUBERT	Pouvoir à Mme FOUBET
Mme SAJET	Pouvoir à Mme CARRIAU
M. SALL	Pouvoir à M. DUPATY
M. RAISONNIER	Pouvoir à M. BOUQUET
M. GABORET	Pouvoir à M. DAUNAY
M. CHALENCON	Pouvoir à M. BONCENS
M. GORGEON	Pouvoir à Mme HUTSEBAUT

ABSENT :

**M. FOURNEL
 M. DESPLANCHES**

Madame FOUBET Gladys a été élue Secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 17 décembre 2025

BM/N°2025/123

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU COLLÈGE R. SCHUMAN – SÉJOURS ÉDUCATIFS -- ANNÉE 2026

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commission des finances a examiné le 2 décembre 2025 les demandes de subventions présentées par le Collège Robert Schuman au titre de l'année 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé du Maire et sur sa proposition,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2311-7

Considérant les buts éducatifs poursuivis par le Collège Schuman,

Sur avis favorable de la commission éducation du 24 novembre 2025 et de la commission des finances réunie le 02 décembre 2025,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITÉ

Par 29 Voix Pour et 2 Non-participations au vote (Mme HUTSEBAUT titulaire d'un pouvoir)

DECIDE d'allouer au Collège Robert Schuman, au titre de l'année 2026, les subventions suivantes pour les séjours éducatifs, d'un montant global de Trois Mille Quatre Cent euros (3 450 €) :

COLLÈGE ROBERT SCHUMAN SÉJOURS ÉDUCATIFS	MONTANT DES SUBVENTIONS ATTRIBUÉES
Séjour Educatif en lien avec le devoir de mémoire (Programme Education nationale) en Allemagne à Nuremberg - mai 2026 - 49 élèves + 4 enseignants - Coût prévisionnel : 30 800 €	1 100 €
Echange scolaire en lien avec le jumelage avec l'Allemagne à Nordwalde - Déplacement 1 ^{er} semestre 2026 - 15 élèves + 2 enseignants - Coût prévisionnel : 11 500 €	2 350 €
Montant total :	3 450 €

DIT que la dépense en résultant sera imputée au Budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa télétransmission au contrôle de légalité.

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus

Le Maire,

La Secrétaire de séance,

Gérard DUPATY

Gladys FOUBET